

M. le Maire

D -20100350

Réaménagement de l'espace Saint-Michel. Désignation du lauréat du concours. Signature du marché. Autorisation.

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Par délibération D20090461 du 20 juillet 2009, vous avez autorisé, Monsieur le Maire à lancer un concours sur esquisse en vue de confier à un maître d'oeuvre privé le réaménagement de l'espace Saint-Michel.

Selon les dispositions de l'article 70 du Code des Marchés Publics, le jury a examiné les prestations rendues anonymes et suite à son avis motivé en date du 14 juin 2010 et aux résultats des négociations qui ont été menées, nous vous proposons d'attribuer le marché au groupement OBRAS (mandataire)/ HORIZONS PAYSAGES et ARCADIS.

dans les conditions suivantes :

- Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux	8 700 000 € H.T.
- Taux de rémunération	9,19 %
- Forfait provisoire de rémunération (mission de base)	799 530.00 € H.T.
- Mission complémentaire : • OPC	130 500.00 € H.T.
- Etudes préliminaires	63 962,40 € H.T.
- Montant total	993 992,40 € H.T.
- Soit TTC	1 188 814,91 €

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir attribuer le marché de maîtrise d'oeuvre au lauréat du concours et autoriser Monsieur le Maire à signer le marché correspondant en application de l'article 74 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 824, article 6226.

M. le MAIRE. -

Un mot sur cette opération qui est à bien des égards importante et exemplaire.

D'abord c'est un projet ambitieux puisque l'enveloppe prévue au contrat de co-développement atteint 15 ME TTC dont 60% financés par la Communauté Urbaine et 40% par la Ville. La Ville a d'ailleurs la maîtrise d'ouvrage de cette opération par délégation de la Communauté Urbaine.

Cette opération est ensuite exemplaire parce qu'elle a donné lieu à une concertation très approfondie au stade de sa préparation. Fabien ROBERT pourra nous en dire un mot.

Séance du lundi 28 juin 2010

Nous avons donc lancé un appel à candidatures. Un grand nombre de cabinets d'architectes se sont manifestés. Nous en avons sélectionné 5 et le jury a retenu à la quasi unanimité la proposition du groupement OBRAS, Horizons Paysages et Arcadis.

Ce projet est en effet apparu très intéressant aux membres du jury, d'abord parce qu'il respecte les grands principes qui avaient été posés aux termes de la concertation. Je n'en évoquerai que deux.

Le respect du marché. Il faut, sans beaucoup d'espoir, essayer de couper les ailes à ce canard répandu ici ou là à Saint-Michel selon lequel la Ville veut supprimer le marché. Il n'en a jamais été question. Une des contraintes fixées dans le cahier des charges c'était précisément le maintien de la totalité des places du marché, ce qui est le cas de l'offre qui nous est proposée.

En ce qui concerne le stationnement, la concertation a fait apparaître le souhait des habitants, des riverains, des commerçants, de conserver une partie significative du stationnement licite dans ce quartier, ce qui est le cas puisque 70% des places seront respectées.

Le plus attirant dans ce projet c'est l'approche qui est proposée de l'ensemble de l'espace depuis les quais, pratiquement depuis la place Duburg jusqu'aux Capucins. A l'heure actuelle c'est un peu un bric-à-brac, il faut bien le dire, avec des trottoirs en tous sens, des plate-formes surélevées, ce que j'appelle des « boudins » pour empêcher l'accès des camions. Là le cabinet propose un sol aplani, très simple mais très élégant de l'espace avec un calpinage étudié de façon assez astucieuse.

Et une innovation majeure qui est l'utilisation sur tout ou partie de la surface – c'est à mettre au point – du pavé de bois en pin des Landes, ce qui peut donner à ce lieu une originalité et aussi une chaleur assez sympathiques.

Il reste encore des points à préciser avant la mise au point définitif du dossier, notamment le traitement de la collecte des ordures ménagères. Aucun des cabinets qui a soumissionné n'avait vraiment intégré cette question. Il faut donc voir si la pose de conteneurs enterrés, qui ne sont pas la solution miracle il faut bien le dire, mais qui peuvent aider, est possible ou pas.

Il faut aussi attacher, je l'ai demandé avec insistance, une grande importance à la qualité du mobilier urbain et à sa bonne résistance parce que le vandalisme ça existe. Là on nous propose un mobilier en fonte et en bronze. Il faut voir exactement ce qu'il en est. De même l'éclairage doit faire l'objet d'une mise au point.

Et c'est ma dernière observation, la concertation qui s'était développée avant va continuer après, puisque dans leur offre les architectes s'engagent à poursuivre la mise au point du projet en collaboration avec les riverains, avec les habitants, avec les commerçants. Donc là aussi toute une procédure a été mise en place pour s'assurer de cette concertation.

Je vais demander à Fabien ROBERT qui a suivi en sa qualité de Maire adjoint du quartier l'évolution de ce projet, de préciser ce que je viens de dire.

M. ROBERT. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais essayer d'être complémentaire. Nous parlons depuis le début de requalification d'un espace qui, constaté par de nombreux architectes, n'existe pas réellement. Quand on va des Capucins aux quais c'est extrêmement disparate. Il y a des coins, des recoins et un espace très différent, en tout cas sur la partie espace public.

C'est donc à partir de ce constat que les cabinets d'une manière générale, mais celui-ci qui a gagné le concours a particulièrement retenu notre attention. Il nous a proposé un projet qui rend l'espace particulièrement fluide, ou rend plutôt les espaces particulièrement complices. C'est vrai qu'il y a une certaine élégance, une certaine simplicité et même un raffinement poussé à l'extrême qu'il faudra certainement revoir en fonction des usages bien évidemment, mais dans le cadre d'un concours d'architecture il est vrai que le projet proposé est particulièrement élégant.

Il tient compte d'une direction évidente, celle qui va des Capucins vers les quais, formant une petite boucle. Il tient compte également d'une autre direction évidente, celle qui est parallèle au fleuve et qui donc est parallèle aux rues : rue de la Frustrerie, rue Carpenteyre, qui suivent le fleuve. Et on se rend compte qu'à partir de cette double direction on peut établir un quadrillage au sol, une charpente, une maille nous disent les architectes, particulièrement élégante qui localise le piéton d'une certaine manière.

C'est-à-dire que tous ces espaces particulièrement complexes on les lie d'une manière assez évidente. Je dois avouer que de ce point de vue le dessin est particulièrement astucieux et il était assez difficile à réaliser.

Bien évidemment la flèche joue un rôle majeur. Elle est intégrée d'une manière peut-être plus légère qu'elle ne l'est aujourd'hui car à l'évidence c'est un monument particulièrement marquant de l'espace. Il n'est pas nécessaire comme c'est le cas aujourd'hui de tisser une toile d'araignée autour de ce monument. Elle est particulièrement visible. D'ailleurs, l'espace est assez simple. Je crois que c'est une règle importante quand le bâti est beau. Il s'agit simplement de mettre en avant l'existant et pas forcément de faire des fioritures en matière architecturale.

Le jardin de la basilique est conservé. C'est même un élément assez important.

Et enfin les usages. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, le marché ainsi que l'ensemble du mobilier, les bancs, l'éclairage public qui sera revu. Tout ceci est conservé et même amplifié pour la partie éclairage public et bancs. Cela c'était sur le fond du projet.

Par rapport aux matériaux utilisés l'un des éléments qui nous a séduits également c'est l'utilisation proposée du pavage bois. Aujourd'hui le projet qui nous est proposé utilise intégralement du pavage bois, à l'exception de la place Duburg où les pavés sont réutilisés.

Evidemment cela a suscité autant de séduction que d'inquiétude au vu des usages de cette place qui est soumise à rude preuve, notamment les jours de marché avec la pénétration des camions par exemple. Mais nous pensons que le bois peut être utilisé de manière importante dans ce projet. Nous entrons aujourd'hui dans une négociation avec les architectes et la population pour doser l'utilisation de ce matériau. La pierre, évidemment, la traditionnelle cale bordelaise, le pavé existant, je le disais, place Duburg, la fonte et le bronze.

Je m'arrête sur cet aspect-là, il est vrai que le mélange du bois, de la pierre et du bronze donne au projet qui nous a été présenté un aspect particulièrement chaleureux, une véritable patine, et l'utilisation de matériaux qui sont peu ou pas utilisés aujourd'hui à Bordeaux.

Séance du lundi 28 juin 2010

Vous avez des esquisses à l'entrée de la salle du Conseil Municipal qui rendent compte de ce que je vous explique ici.

Vous dire également que c'est un projet évolutif. Là les architectes nous ont aussi séduits par l'approche qu'ils ont. Il nous ont dit dès le départ, je cite, « qu'ils attachaient beaucoup d'importance aux rencontres avec la population. Ce sont les hommes et les femmes qui vont utiliser les lieux et les services qui les maintiendront en état qui ont ici toute légitimité pour être écoutés afin d'adapter sans remettre en cause l'esprit général. » Voilà qui nous a rassurés.

Pour répondre à M. PAPADATO, nous mettons en place ici un dispositif de concertation le plus complet possible, je crois, avec un local où sera exposé le projet pendant un mois, local situé 29 rue des Faures où les habitants pourront venir s'exprimer.

2 réunions de concertation, les 6 et 13 juillet.

Un questionnaire en ligne sur Bordeaux.fr.

Et de manière plus spécifique, des réunions avec les commerçants non sédentaires qui font vivre le marché pour bien évidemment les associer étroitement au positionnement du marché après les travaux, et immédiatement, au déplacement du marché pendant les travaux qui ne pourra pas être conservé. Tous les aménagements nécessaires seront mis en œuvre pour que ce temps soit le plus réduit possible.

Le stationnement est conservé à hauteur de 70%. Le nombre de places du marché est identique.

Enfin l'ensemble de cet espace est traité en zone de rencontres, ce qui signifie que le piéton, le vélo, les déplacements doux sont prioritaires.

Egalement en matière de concertation et de pilotage il est convenu qu'un comité de pilotage soit mis en place avec l'ensemble des acteurs et bien évidemment la Communauté Urbaine qui participe à hauteur de 60%, vous l'avez rappelé. Très rapidement en conclusion je dirai que c'est un projet assez unique pour un quartier qui l'est tout autant. Je vous remercie.

M. le MAIRE. -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

On nous demande d'entériner ici le réaménagement de la place Saint-Michel sans beaucoup d'informations, il faut bien le dire, même si nous avons un plan à l'entrée, car tous les élus ne semblent pas avoir été invités, en tout cas directement, aux séances de concertation, je n'en ai pas vu trace, et certains des habitants ne sont pas non plus au courant. Tout le monde ne lit pas Sud-Ouest. Il y a peut-être un travail de communication autour des séances de concertation.

Cela dit les prochaines ont été notées et les gens y seront, je pense.

Tout ce travail inquiète énormément les habitants de ce quartier, surtout à cause du marché, bien sûr, mais aussi à cause de la myriade de petits commerces non encore assujettis à de grands chaînes de brasseries, ou autres épiceries qui auront du mal à survivre durant les travaux.

J'ai vu qu'il y avait des choses qui étaient plus ou moins prévues de ce côté-là en termes d'exonération, etc., mais ce sont des terrasses et pendant les travaux ça va être assez dur, je

pense, pour les petits cafés, les petits restos qui sont tout autour et qui font le charme de la place.

Il s'agit également des multiples usages de la place. J'ai vu que sa forme en avait été retenue, mais cette place sert actuellement :

- De terrain de foot pour les gosses du quartier qui sont plus faciles à surveiller lorsqu'ils sont sur la place que lorsqu'ils sont sur la Plaine des Sports, malgré tout.

- D'espace festif accueillant bals et manifestations publics assez fréquents.

- De lieu de rassemblement informel pour les 49 ethnies qui composent le quartier. C'est un peu comme un reste de Sud dans une ville, il faut le dire, par ailleurs plutôt aseptisée. Bordeaux ne peut pas se permettre d'aseptiser totalement ce quartier car elle y perdrait le reste de vie qui subsiste dans le centre ville. Ce lieu manquerait alors à tous les exilés du soleil qui viennent ici retrouver dans leur thé à la menthe un peu du bleu du ciel qui leur manque tellement ailleurs.

Le quartier Saint-Michel a cependant droit à un réaménagement au même titre que les autres quartiers. L'idée de nous y opposer ne nous effleure même pas.

De plus, les pavés de pin des Landes nous semblent une excellente idée s'ils ne deviennent pas glissants à la longue et sous la pluie.

Il faudra être beaucoup plus vigilant ici qu'ailleurs car on ne peut pas se permettre une place Pey Berland au cœur de Saint-Michel. Ce sont vraiment des quartiers très différents qui cohabitent très bien mais qui ne sont pas superposables.

Aussi les élus communistes seront-ils particulièrement vigilants au développement du projet en lien avec la population du quartier, et nous serons présents aux prochaines réunions de concertation.

M. le MAIRE. -

Très bien. Je ne sais pas si je peux oser, mais j'avais envie de vous inviter, Madame, à un tour de ville pour vous convaincre que Bordeaux n'est pas aseptisée du tout.

Mme NOËL

MME NOËL. -

Un mot sur cette délibération. Je dois dire que quand j'ai eu entre les mains le texte de la délibération les bras m'en sont tombés parce que je rappelle que c'est quand même un projet à 12 millions d'euros. Donc par rapport à ce qui nous avait été donné comme première information, puisque le 20 juillet 2009 nous avons voté une première délibération qui lançait ce projet de concours où nous était déjà notifié le coût de l'opération. Là, ce qu'on nous demande c'est d'attribuer le marché au groupement OBRAS, Horizons Paysages et Arcadis. Point. C'est-à-dire que la délibération n'est accompagnée d'aucune note qui décrit le projet d'aucune manière que ce soit.

Je trouve que nous demander de nous prononcer sur 12 millions d'euros avec 3 lignes de présentation du projet c'est un peu scandaleux.

Puisque je suis sur le volet financier, il y a ensuite la question du taux de rémunération. Le taux de rémunération est de l'ordre de 10%, c'est-à-dire en général le taux qui est appliqué pour les architectes, qui conduit quand même pour une opération de cette nature qui concerne des espaces publics, à une rémunération pour la partie intellectuelle de l'aménagement à hauteur de 800.000 euros. Avec 800.000 euros je pense qu'effectivement le groupement a les moyens

de réfléchir intellectuellement au projet. Il aurait également les moyens de nous faire une petite note de synthèse sur ledit projet.

Vous dites, Monsieur le Maire, qu'il a été retenu parce qu'il respecte les grands principes posés dans le cahier des charges. Eh bien heureusement. Parce qu'en plus s'il ne respectait pas ce qu'on lui demande... Si c'est un des critères pour le retenir, je suppose que les autres ont également retenu les principes posés dans le cahier des charges.

M. le MAIRE. -

Non. Justement.

MME NOËL. -

Non ? Alors très bien. Si effectivement le seul critère qui ait permis de le retenir est le fait qu'il ait respecté les principes posés dans le cahier des charges, c'est bien. C'est le respect du marché et le souhait de conserver le stationnement. Très bien.

Je vous remercie d'avoir fait une présentation maintenant, parce que ce matin je me suis dit : heureusement que Sud-Ouest existe pour nous expliquer quelques éléments du projet. Je suis allée voir les panneaux, mais ils sont visuels donc je n'ai aucun élément à rapprocher pour voir en quoi ça répond ou pas à la commande.

Vous venez de dire, je reprends vos termes : « aujourd'hui c'est un bric-à-brac », et si j'ai bien compris, nous débouchons sur un projet dont on souligne le raffinement poussé à l'extrême.

Là moi j'ai une petite inquiétude dans le fait de passer d'un bric-à-brac à un raffinement poussé à l'extrême, et tout ça dans le respect absolu de ce que souhaite la population. J'ai peur qu'il y ait un léger décalage.

Cela m'amène à un questionnement sur un volet un peu pragmatique, parce que, évidemment, comme tout un chacun ici je soutiens l'idée qu'on utilise du bois et qu'on utilise des pavés bois. Il doit y avoir quelques inquiétudes parce que j'ai noté aussi qu'il était notifié des pavés bois sur tout ou partie. Est-ce que ça veut dire qu'il y a une interrogation sur cette utilisation ?

D'après ce que j'ai compris des plans que je suis allée voir avec beaucoup d'intérêt, il va y avoir une mixité totale des usages de la voie : piétons, cyclistes, modes doux, automobiles et naturellement camions puisque, que je sache, il y a un marché donc il y aura du tonnage. On voit ce que ça a donné cours de l'Intendance d'avoir un beau projet et ensuite de penser pragmatiquement les choses.

Donc moi une des questions que je me pose c'est comment cet aménagement est véritablement amené à vivre et en quoi il va permettre que les usages actuels se poursuivent ? Est-ce qu'on peut avoir toute garantie à cet égard ? Et est-ce que le bureau d'étude qui avait quand même des moyens conséquents pour réfléchir peut donner toutes les garanties à ce sujet ?

Nous nous abstiendrons.

M. le MAIRE. -

M. ROUVEYRE.

M. ROUVEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en tant que membre de la commission d'appel d'offres j'ai participé au choix de l'architecte mandaté pour réaliser cette requalification. J'ai voté pour l'architecte qui fut retenu. Je n'ai pas trouvé le dossier enthousiasmant, mais sur le papier il me paraissait être le moins attentatoire à l'harmonie des lieux.

C'était par ailleurs le seul projet à présenter l'originalité de l'intégration du bois qui est une matière chaleureuse qui pourrait peut-être rendre hommage à la magie des lieux.

J'observe que le budget pour ce seul aménagement est supérieur à l'investissement de la Mairie de Bordeaux pour toute la convention publique d'aménagement sur les années 2002 / 2014. Autrement dit on va mettre plus d'argent dans le ravalement de la place et l'alignement des rues que dans la gestion de la condition de vie.

Pour ma part, Monsieur le Maire, j'aime le bric-à-brac de Saint-Michel, celui-là même que vous voulez aplanir. La pagaille et le désordre bon enfant font aussi Saint-Michel.

Mais surtout ce quartier est le dernier à être aussi cosmopolite. Une telle réhabilitation est considérée par les sociologues comme une étape importante dans la « gentryfication » d'un quartier. C'est-à-dire que la sociologie du quartier est fortement influencée par une telle réhabilitation.

La réhabilitation serait acceptable si d'un autre côté on pensait à maintenir la population modeste sur le quartier. Or aujourd'hui, les nombreuses études le prouvent, ce n'est pas le cas.

Donc ma crainte aujourd'hui, je voulais la mentionner, est que si on ne met pas davantage d'argent dans le logement social à Saint-Michel, la population qui bénéficiera de cet aménagement sera très différente de celle qui a vécu aussi longtemps dans le quartier Saint-Michel.

M. le MAIRE. -

M. GUYOMARC'H.

M. GUYOMARC'H. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le réaménagement de l'espace Saint-Michel est je crois emprunt de beaucoup de qualité.

Séance du lundi 28 juin 2010

Je voulais dire aussi que si c'est un quartier qui a toute son authenticité de par sa diversité, c'est aussi un lieu qui est visité pendant la saison touristique par des milliers de gens qui ont droit à un accès sécurisé, un accès où l'hygiène rudimentaire doit être respectée.

Je pense qu'en termes de sécurité en ce qui concerne Saint-Michel il ne faudra pas oublier, mais je pense que c'est prévu aussi, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter tout accident éventuel sur ce lieu de visite.

M. le MAIRE. -

Merci. Quand j'ai parlé de bric-à-brac je parlais du traitement du sol naturellement, et non pas des activités qui se déroulent à Saint-Michel qui non seulement sont les bienvenues, mais qui font partie de l'identité même de notre ville et que nous sommes attentifs à maintenir.

M. ROBERT pour ajouter quelques compléments.

M. ROBERT. -

Je vais essayer de répondre.

D'abord, Mme VICTOR-RETALI, il y aura une présentation au Conseil Municipal qui se fera à la rentrée après la phase de concertation.

Ce projet laisse une place importante à la concertation. Beaucoup d'usages non pas été affectés volontairement pour qu'ils soient vus avec les habitants. Il semble plus intéressant de les présenter avec les architectes à la rentrée lorsque nous aurons une visibilité sur l'avant-projet.

Par ailleurs les plaquettes sont exposées à l'entrée. Vous pouvez avoir un certain nombre d'informations.

Par rapport aux commerces, ce ne sont pas des aides qui sont plus ou moins prévues, ce sont des aides qui sont prévues dans l'Opération Urbaine Collective que nous allons voter dans un moment où vous verrez qu'apparaît très clairement la place Saint-Michel comme étant un lieu où nous allons aider un certain nombre de commerces à s'embellir. Donc nous allons les aider aussi à supporter une période difficile.

Nous allons éventuellement envisager, comme cela se fait sur les axes où il y a des travaux, des exonérations diverses.

Il y a par ailleurs des dispositifs de gel de bases un peu compliqués que je ne vais pas développer ici mais qui sont aussi envisageables.

Et enfin quatrième outil, c'est tous les outils de communication : les commerces restent ouverts pendant les travaux, etc., etc. Autant de communication que nous pourrons faire. Sachez que nous sommes en étroite liaison avec les commerçants de ce quartier.

Vous avez parlé des différents usages de la place, évidemment qu'on les maintiendra : lieu de rassemblement, de foot.. Cela ne sera à mon avis pas empêché. Bien au contraire, si la place est uniformisée dans ses hauteurs, c'est-à-dire sans différence entre le trottoir et la rue, je crois que ça sera un espace d'autant plus agréable pour s'y rassembler et s'y balader.

Marie-Claude NÖEL par rapport au manque d'information. Ecoutez, je vous propose un rendez-vous pour qu'on en parle directement. Si vous considérez que certaines choses vont manquer je suis prêt à en débattre, à en discuter et à vous présenter le projet. Vous êtes par ailleurs cordialement invitée aux réunions de concertation. Ce projet n'est pas figé, je le répète.

Séance du lundi 28 juin 2010

Le bric-à-brac et le raffinement ne me semblent pas incompatibles. Il s'agit justement d'équilibrer les deux. Je crois qu'il n'y a pas opposition, loin de là.

Le pavé bois est en négociation. Il nous semble difficile de mettre du pavé bois de façade à façade. Ce n'est pas tout à fait ce qu'ils proposent mais c'est un peu dans cet état d'esprit. Ça nous semble compliqué parce qu'il y a des usages de cette place qui sont assez durs. Mais nous voulons malgré tout conserver un taux important de bois sans que cela nuise à la durée de cet espace.

Donc le risque existe. Les architectes nous rappellent malgré tout qu'il y avait 150 rues de Paris qui étaient pavées en bois il y a encore pas très longtemps. Que depuis, la technologie a évolué et qu'elle nous a permis d'avoir des matériaux particulièrement résistants.

M. ROUYEYRE, vous comparez des choses qui me semble-t-il ne sont pas tout à fait comparables. L'espace que nous allons requalifier là est absolument immense, et le budget qui lui est alloué est tout à fait raisonnable compte tenu du nombre de mètres carrés. Je ne pense pas qu'on puisse le comparer avec la CPA.

Quant au logement social, il me semble que ce n'est pas le sujet. Je laisserai Elizabeth y répondre peut-être en lien avec les délibérations qui suivent.

J'évoquerai le fait qu'il y ait eu une rencontre avec les principaux acteurs du quartier : sociaux, économiques, culturels. Samedi dernier, Monsieur le Maire, vous leur avez présenté le projet. On leur a également présenté le dispositif de concertation. Tous les échos que nous avons eus jusque-là sont globalement positifs.

Maintenant nous mènerons tout cela au bout en matière de concertation pour que cela reste positif.

M. le MAIRE. -

Merci.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Juste pour expliquer notre position de vote. D'abord je voudrais rebondir là-dessus. C'est vrai qu'il y avait les acteurs du quartier. Il y avait aussi la presse, et heureusement, parce que sinon on aurait eu assez peu d'éléments à se mettre sous la dent.

Cela m'amène à vous dire deux choses.

La première c'est sur le projet qui a été retenu. Mathieu ROUYEYRE l'a dit, il le connaît mieux que nous puisqu'il a participé à la commission, c'est le meilleur semble-t-il des projets qui ont été présentés. Ou le moins mauvais. Ce n'est pas ça qui nous gêne.

Ce qui nous gêne c'est que ce rendez-vous que vous proposez, M. Fabien ROBERT, ce n'est pas après le vote qu'il aurait fallu qu'il ait lieu, c'est avant. Parce qu'aujourd'hui on se prononce, on vote et le projet sera acté.

(Brouhaha)

M. le MAIRE. -

Du calme.

M. RESPAUD. -

Séance du lundi 28 juin 2010

Ce que je regrette c'est que vous dites : il y a eu concertation. Vous l'avez dit pour la barrière de Toulouse, et jamais ni par vous, ni par le Maire adjoint de l'autre quartier, je n'ai été invité à quelque réunion que ce soit . Je n'ai jamais été invité.

Là vous dites : il y a eu concertation. Moi je peux vous dire que je n'ai jamais été invité à quelque réunion que ce soit sur Saint-Michel, et les autres pareils. Je leur ai demandé. Ça n'existe pas.

Finalement on n'aurait pas eu quelqu'un à la commission d'appel d'offres... Là on est amené à voter sur une page, et encore, alors que ça représente un investissement tout à fait considérable, et je le dis aussi, un investissement souhaitable.

Donc il ne s'agit pas de dire que maintenant il faut se voir. On ne s'est pas vu. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

M. le MAIRE. -

Très bien.

Mme TOUTON

MME TOUTON. -

Je ne vais pas rajouter grand-chose. Je voulais juste dire qu'effectivement il ne suffit pas de refaire les espaces publics pour rendre du confort urbain. Donc tout un travail doit être fait aussi sur les commerces, sur les équipements de proximité, et bien entendu sur les logements. C'est bien le but du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés qui va travailler sur ce territoire comme sur les territoires plus étendus.

Donc on ne s'arrête pas à une rénovation d'un espace public aussi grand soit-il et aussi important soit-il. On travaille aussi sur tout ce qui fait le confort des habitants qui sont dans ces secteurs.

M. le MAIRE. -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI vous vous voulez réintervenir. Si on pouvait peut-être avancer un peu...

MME VICTOR-RETALI. -

C'est juste pour le vote. Abstention aussi du groupe communiste.

M. le MAIRE. -

Très bien. Ecoutez, moi je trouve que c'est un beau projet. Ce n'est pas le plus mauvais, c'est le meilleur. J'ai été d'ailleurs très heureux que la Commission d'Appel d'Offres l'approuve avec beaucoup d'enthousiasme.

Deuxièmement, dans tous les concours ce sont les Commissions d'Appels d'Offres qui examinent les choses, et pas le Conseil Municipal. Il y a des règles des marchés publics qui sont très strictes dans ce domaine.

Troisièmement, comme l'a dit M. Fabien ROBERT il y a eu des procédures de concertation. J'ai pu moi-même en juger samedi en rencontrant un grand nombre d'associations ou d'habitants du quartier.

Donc cela me semble une bonne procédure et un bon projet.

J'ajoute par ailleurs que partir du principe que dans les quartiers populaires il ne faut pas traiter les espaces publics c'est un peu méprisant. Moi je souhaite que même Saint-Michel, et peut-être surtout Saint-Michel, puisse bénéficier d'autant d'amélioration et d'embellissement que la place Pey Berland, que les quais ou que d'autres.

Elle est très réussie la place Pey-Berland. Il n'y a que des gens sans goût qui trouvent qu'elle n'est pas réussie. Mais ceux qui ont du goût trouvent qu'elle est très réussie, dans un contexte très différent de celui de la place Saint-Michel, naturellement. Mais elle est très réussie.

Saint-Michel gardera son caractère, mais il est une bonne chose de refaire l'espace public, d'autant que ça se situe dans une approche plus globale où on ne sous-estime pas, bien sûr, l'importance de la lutte contre le logement insalubre, le PNRQAD, etc.

Ma vision de Saint-Michel ce n'est pas l'immobilisme et le conservatisme absolu sans toucher à rien, ni aux espaces publics qui sont dans bien des endroits dégueulasses, ni au logement qui est dans bien des endroits indigne. Il faut améliorer ce quartier et je suis heureux qu'on le fasse.

Quant à la concertation, je voudrais juste préciser s'agissant de la barrière de Toulouse, qu'il ne faut pas toujours croire ce qui est écrit sur le papier. La CUB n'a pas changé son point de vue. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec M. FELTESSE. Le projet continue. Il sera mis au point dans le cadre du contrat de co-développement avec des adaptations d'ici la fin de l'année. Mais ce n'est pas parce que deux vice-présidents de la Communauté Urbaine correspondent avec le Conseiller Général du canton dans une fin évidemment politique que le projet est remis en cause. Ce n'est pas du tout comme ça que ça s'est passé, et fort heureusement la CUB ne se prête pas à ce genre de manipulation.

Séance du lundi 28 juin 2010

Je mets donc aux voix le projet qui porte le numéro 350, corrigé, parce que je pense que vous avez eu un erratum, on a rajouté 63.962 euros pour les études préliminaires, si bien que le montant TTC s'établit à 1.188.814.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui vote pour ?

Merci.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

*ABSTENTION DU GROUPE SOCIALISTE
ABSTENTION DU GROUPE COMMUNISTE
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS*